

ETEXCO

Société anonyme

Avenue de Tervueren 361

1150 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0860.004.176

RPM Bruxelles – TVA: BE 0860.004.176

A la demande d'actionnaires représentant au moins 1/5ème du capital social, le conseil d'administration convoque une assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra à son siège social, Avenue de Tervueren 361, à 1150 Bruxelles, le jeudi 4 avril 2013 à 10 heures, à laquelle les obligataires sont invités à assister.

Les actionnaires (toutes les actions de la société sont nominatives) seront appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Proposition faisant l'objet de la première résolution : Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire.

Proposition de décision : L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer désormais au quatrième mercredi du mois de mai, à 11 heures, et pour la première fois en 2013.

2. Proposition faisant l'objet de la deuxième résolution : Modification aux statuts pour y inscrire la nouvelle date de l'assemblée générale ordinaire.

Proposition de décision : L'assemblée décide de remplacer le texte du deuxième alinéa de l'article 26 des statuts par le texte suivant :

« L'assemblée générale annuelle doit se réunir le quatrième mercredi du mois de mai, à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le jour ouvrable suivant. »

Formalités de participation

Conformément à l'article 29 des statuts, le droit pour un obligataire d'assister à une assemblée générale est subordonné au dépôt d'une attestation établie par le teneur de comptes agréé ou l'organisme de liquidation constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée générale, des obligations dématérialisées. Ce dépôt sera effectué au siège social de la société au plus tard le sixième jour avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée générale.

Il est également expressément stipulé que les obligataires qui assistent à l'assemblée n'auront pas de droit de vote, conformément au Code des Sociétés.

Le conseil d'administration.